



**ACNUSA**  
AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES

## SYNTHÈSE

LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022

LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

LA FORMATION

L'ACTION SOCIALE

LE DIALOGUE SOCIAL

# BILAN SOCIAL

# 2022



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SOMMAIRE

## 2

### SYNTHÈSE

## 3

### EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Effectifs au 31 décembre 2022, par macrograde et genre (hors contrats d'apprentissage) **3**

Répartition des effectifs par tranche d'âge (hors contrats d'apprentissage) **3**

Répartition par ancienneté au sein de l'Autorité (hors contrats d'apprentissage) **3**

Répartition par statut **3**

Renouvellement de personnels dans l'année **4**

Apprentis et stagiaires **4**

## 7

### FORMATION

### ACTION SOCIALE

## 5

### CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

Temps de travail **5**

Temps partiel **5**

Situation des agents (présences et absences) **5**

Compte épargne-temps (CET) **6**

Télétravail **6**

Rémunération des agents **6**

## 8

### DIALOGUE SOCIAL

**Le bilan social des services de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires traite des effectifs de l'équipe permanente, des apprentis et des stagiaires. Il ne traite ni des membres du collège, y compris le président, ni des personnels d'appui relevant du secrétariat général des ministères (service informatique, service intérieur, service médico-social).**

**Le présent rapport a été présenté pour avis au comité technique de l'Autorité le 24 février 2022 et pour information au collège de l'Autorité lors de la séance du 6 mars 2022.**

# SYNTHÈSE

L'année 2022 a été celle du retour progressif à une situation de fonctionnement en conditions normales, avec la fin des mesures gouvernementales exceptionnelles mises en place durant la crise de la Covid-19.

Sur le plan des ressources humaines, l'année 2022 a été marquée par le remplacement de deux cadres de l'Autorité (le responsable du pôle technique au 1<sup>er</sup> janvier, et l'expert acoustique au 1<sup>er</sup> mars). La continuité a pu être assurée dans les deux cas.

En décembre 2021 a été signée une convention avec la direction des ressources humaines (DRH) des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT), de la Transition énergétique (MTE), et de la Mer (MMer). Elle est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette convention avait été largement anticipée au bénéfice des personnels. Sa signature a permis que les services de la DRH reprennent certaines tâches jusque-là assurées par le gestionnaire de l'Autorité (opérations de paye notamment). Elle a aussi ouvert de façon formalisée l'accès des agents à l'information et aux services à caractère médico-social et aux actions sociales proposées aux agents des administrations centrales des ministères. Les agents de l'ACNUSA ont maintenant clairement accès aux informations liées à leur déroulé de carrière, aux postes offerts en mobilité et aux services proposés pour les accompagner dans leurs démarches de mobilité (coaching, entretien de carrière, préparation aux examens et concours, etc).

Cette convention a permis également l'application directe de l'accord ministériel du 23 février 2022 sur la mise en œuvre du télétravail pour les agents de l'Autorité.

Sur le plan du dialogue social, le comité technique s'est réuni deux fois en 2022. Conformément au décret du 20 novembre 2020, le collège de l'Autorité a décidé la création du comité social d'administration de proximité (CSAP) de l'ACNUSA, qui succède au comité technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les élections professionnelles pour désigner les représentants au comité social d'administration de proximité et à la commission consultative paritaire se sont tenues du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022.

# EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022

## Effectifs au 31 décembre 2022 par macrogarde et genre <sup>(1)</sup>

	A+		A		B		C		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Effectifs	2	2	1	2	1	2	1	1	5	7
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>		<b>3</b>		<b>3</b>		<b>2</b>		<b>12</b>	
% du macrograde	50%	50%	33%	67%	33%	67%	50%	50%	-	
% Effectifs ACNUSA	17%	17%	8%	17%	8%	17%	8%	8%	42%	58%

## Répartition de l'effectif par tranche d'âge <sup>(1)</sup>

	A+	A	B	C	TOTAL
20-29 ans	0	1	2	0	3
30-39 ans	1	0	0	0	1
40-49 ans	2	2	0	0	4
50-59 ans	1	0	1	1	3
60+	0	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

L'âge moyen des 12 agents présents au 31 décembre 2022 est de **39 ans**.

## Répartition de l'effectif par ancienneté <sup>(1)</sup>

	A+	A	B	C	TOTAL
Moins d'1 an	0	2	0	0	2
1 à 3 ans	3	1	2	1	7
4 à 6 ans	1	0	1	0	2
7 à 9 ans	0	0	0	0	0
10 et +	0	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

L'ancienneté moyenne au sein de l'Autorité est au 31 décembre 2022 de **3 ans et 8 mois**.

<sup>(1)</sup> Hors contrats d'apprentissage

## Répartition par statut

La répartition des effectifs par statut est la suivante : 7 fonctionnaires, 1 agent en CDI et 4 en CDD. Outre les effectifs permanents, 2 agents étaient en contrat d'apprentissage au 31 décembre 2022.

## Renouvellement de personnels dans l'année

	Entrées	Départs
Fonctionnaires	1	-
CDI	-	1
CDD	1	-
Contrats d'apprentissage	2	3
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Le taux de rotation est de **25** %.

Il a été calculé comme suit :

$$\frac{\text{SOMME DES ARRIVÉES ET DES DÉPARTS, DIVISÉE PAR 2}}{\text{EFFECTIFS 2022 EN ETP}}$$

En 2022, le taux de rotation est légèrement supérieur à celui de 2021 (25 % au lieu de 21 %). Mais au-delà du taux, le fait marquant est que les principaux mouvements concernaient les départs des deux co-responsables du pôle technique à des dates proches (31 décembre 2021 et 28 février 2022). Même si les continuités ont pu être assurées, une période d'adaptation a été nécessaire dans la mesure où les effectifs des pôles sont réduits (4) et qu'en conséquence, deux départs quasi simultanés ont un impact plus fort que dans des structures à plus large effectif.

Les deux cadres du pôle technique, qui ont quitté l'Autorité le 31 décembre 2021 et le 28 février 2022, ont opéré une mobilité au sein du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avec la portabilité de leur contrat à durée indéterminée. Cette possibilité avait été offerte dès 2020 à une première cadre de l'Autorité.

## Apprentis et stagiaires

Trois apprentis étaient présents de janvier à septembre 2022. En septembre 2022, deux apprentis ont été recrutés sous contrat d'un an, respectivement auprès du pôle administration/communication et du pôle juridique.

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

## Temps de travail

En novembre 2020 un accord a été signé sur le temps de travail au sein de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires. Il est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Tous les agents ont opté pour le cycle 4bis à horaire variable (avec un dispositif de gestion et de contrôle automatisée des horaires). Aucune demande de changement n'a été présentée.

Le cycle actuellement en vigueur :

Modalités	N°4 bis
Durée hebdomadaire du travail	38h30
Durée journalière du travail	7h42
Nombre de jours ARTT	19
Possibilités de récupération en plus des congés légaux	1/2j./mois

## Temps partiel

Au 31 décembre 2022, tous les agents sont à temps complet.

## Situation des agents (présences et absences)

	Jours ouvrés	Congés annuels	RTT employeur	RTT agent	Récupérations	Maladie	Absence justifiée	TOTAL Jours d'absences	Présentiel	Forman mission	Télétravail	TOTAL Jours travaillés
Pôle administration	1 012	90	16	48	11,5	37	28	230,5	656	20	105,5	781,5
Pôle juridique	1 012	96,5	16	60	17	8	2,5	200	519,5	14,5	278	812
Pôle technique	1 012	102,5	16	40	20,5	28	6	213	481,5	15,5	302	799
<b>TOTAL</b>	<b>3 036</b>	<b>289</b>	<b>48</b>	<b>148</b>	<b>49</b>	<b>73</b>	<b>36,5</b>	<b>643,5</b>	<b>1 657</b>	<b>50</b>	<b>685,5</b>	<b>2 392,5</b>

## Compte épargne-temps (CET)

CET ouverts au 31/12/2022	Jours épargnés au titre de 2022	Jours indemnisés au titre de 2022	Jours versés sur le RAFP <sup>(2)</sup>	Jours utilisés en 2022	Jours disponibles sur les CET au 31/01/2022
9	57,5	22	0	2	299

<sup>(2)</sup> Retraite additionnelle de la Fonction publique

## Télétravail

À l'issue des mesures gouvernementales exceptionnelles en situation de crise sanitaire, l'accord ministériel du 23 février 2022 de mise en œuvre du télétravail au sein des ministères (MTECT, MTE et MMer) est appliqué au sein de l'ACNUSA.

## Rémunération des agents

En rémunération nette mensuelle :

- La moyenne des cinq rémunérations les plus élevées : **6 141,41 €**
- La moyenne des cinq rémunérations les moins élevées : **2 652,86 €**

La rémunération de l'ensemble des membres de l'équipe permanente est en légère augmentation essentiellement due à la revalorisation du point fonction publique en juillet 2022. Trois agents ont obtenu une revalorisation personnelle de leur rémunération soit au renouvellement de leur détachement (2) soit pour une évolution de responsabilités du poste (1).

Les primes, calculées en fonction des résultats individuels et collectifs au titre de l'année 2021 ont été versées en juin 2022 et janvier 2023 (versement prévu initialement en décembre 2022) à tous les agents.

Rémunération des personnels (coût employeur annuel)		
2020	2021	2022 <sup>(3)</sup>
973 017 €	1 072 569 €	1 106 771 €

<sup>(3)</sup> Le montant 2022 inclut les 17 238 € versés en janvier 2023 mais qui aurait dû l'être en décembre 2022.

# LA FORMATION

Jours de formations générales	Jours de formations techniques	Jours de formation en anglais	Jours de préparation aux concours et examens	TOTAL	Moyenne par agent
11,5	4	20	3	38,5	3,20

En 2022, tous les agents de l'Autorité ont suivi la formation « Être télétravailleur » et tous les encadrants la formation « Encadrer des agents en télétravail ».

Quatre agents ont suivi des cours de perfectionnement à l'anglais.

# L'ACTION SOCIALE

Seules les aides à la restauration sur le site du boulevard Saint-Germain apparaissent dans ce bilan. Ces aides sont les suivantes.

Indice majoré	Montant total des frais d'admission	Subvention ACNUSA sur les frais d'admission	Frais d'admission payés par l'agent	Subvention interministérielle sur vivres	Subvention supplémentaire ACNUSA sur vivres	TOTAL
jusqu'à 466 et stagiaires	6,54 €	6,73 €	-	1,38 €	1,37 €	9,48 €
467 à 680	6,54 €	6,73 €	-	1,38 €	1,18 €	9,29 €
681 à 880	6,54 €	6,49 €	0,05 €	-	0,58 €	7,07 €
à partir de 881	6,54 €	5,47 €	1,07 €	-	-	5,47 €

Les services du secrétariat général des ministères (MTES/MCTRCT/MMer) peuvent avoir apporté aux agents de l'ACNUSA d'autres aides à caractère social (action sociale, colonies de vacances, soutien pour la mutuelle complémentaire par exemple), mais elles ne donnent pas lieu à un compte rendu à l'échelle de l'équipe permanente afin de protéger les données individuelles.

# LE DIALOGUE SOCIAL

En 2022, deux réunions du comité technique (CT) de l'Autorité se sont tenues le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> juillet.

Lors du CT de février, ont été notamment présentés les projets de rapport de gestion 2021 et une évaluation de l'application du protocole d'accord sur le temps de travail signé l'année précédente. Un point sur l'atteinte des objectifs 2021 a été fait et le comité technique a été saisi pour avis sur les objectifs et indicateurs de performance pour l'année 2022.

Les élections professionnelles se sont tenues, en mode dématérialisé, du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022. Les organisations syndicales ont à désigner les représentants des personnels titulaires et suppléants appelés à siéger à la commission sociale administrative (créée par décision du collège en session de septembre 2022) et à la commission consultative paritaire (compétente pour les personnels contractuels).

244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris  
Tél. : 01 53 63 31 80 - [contact@acnusa.fr](mailto:contact@acnusa.fr) - [www.acnusa.fr](http://www.acnusa.fr)



Directeur de la publication :  
**Gilles Leblanc**

Conception graphique et réalisation :  
**wala-studio-graphique.fr**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ACNUSA**

AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES